

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 26 février 2015

L'An Deux Mil Quinze, le jeudi 26 février, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis DROUIN, Mme Aline BROSSEAU, MM. Jean-François BELLISSEN et Jean-Charles GESLAND, Mmes Yveline LEPESQUEUR Mme Pascale FOUGERAY, MM. André MAUFAY, Laurent MAUDET, Jacky LETAY, Christophe CHATELAIN et Thierry GAUTIER, Mmes Marie-Françoise MAUBOUSSIN et Françoise POTIER.

Absente excusée : Mme Sophie GALPIN.

M. Thierry GAUTIER a été élu secrétaire de séance.

La séance commence à 19h38.

Madame le Maire rajoute à l'ordre du jour le projet de la remise en état de l'aire de jeux.

Approbation du procès-verbal du 22 janvier 2015

Le procès-verbal de la séance du jeudi 22 janvier 2015 a été adopté à l'unanimité.

Débat d'Orientation Budgétaire 2015

Madame Aline BROSSEAU et M. Jean-Charles GESLAND rejoignent la séance à 19h47.

Madame le Maire rappelle que la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants. Toutefois, il permet d'informer le Conseil Municipal sur la situation financière de la collectivité et de présenter les grandes orientations pour l'année à venir.

Commune

Fonctionnement : Dépenses : 496 553.27 €

Recettes : 617 297.23 €

Excédent de fonctionnement au 31/12/2014 : 120 743.96 €

Investissement : Dépenses : 115 929.61 €

Recettes : 367 183.56 €

Déficit antérieur : -82 056.56 €

Excédent d'investissement au 31/12/2014 : 169 197.39 € (Restes à réaliser : 56 410.44 €)

Assainissement

Fonctionnement : Dépenses : 40 789.44 €

Recettes : 59 938.64 €

Excédent de fonctionnement au 31/12/2014 : 19 149.20 €

Investissement : Dépenses : 15 642.61 €

Recettes : 41 425.50 €

Excédent d'investissement au 31/12/2014 : 25 782.89 €.

Taux d'Imposition 2015 des quatre Taxes Directes Locales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter, pour l'année 2015, la Taxe d'Habitation, le Foncier Bâti, le Foncier Non Bâti et la Cotisation Foncière des Entreprises, conformément à l'état 1259, soit :

- la Taxe d'Habitation	à	15.96 %
- le Foncier Bâti	à	14.41 %
- le Foncier Non Bâti	à	29.54 %
- la Cotisation Foncière des Entreprises	à	21.81 %

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une révision de la valeur locative des locaux professionnels (VLP) ou commerciaux est en cours. Engagée en 2013, cette révision de la VLP, qui sert de base aux impôts directs locaux (taxe foncière et cotisation foncière des

entreprises -CFE) ou au loyer du bail commercial, est l'occasion de simplifier son mode de calcul. La prise en compte des valeurs locatives révisées interviendra en 2016 pour le calcul des impôts directs locaux.

Préparation des Élections départementales

Afin de préparer les élections départementales des 22 et 29 mars prochain et d'établir le planning des permanences, les membres du Conseil Municipal font part de leurs disponibilités respectives.

Travaux au Pont Romain

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la précédente Municipalité avait engagé depuis 2013 des démarches afin de procéder à la réfection du pavage du Pont Romain.

Elle rappelle que l'entreprise Eiffage Travaux Publics avait procédé à une vérification du tablier du Pont et que ce dernier est en bon état.

Elle ajoute ensuite qu'une subvention d'un montant de 12535 euros a été accordée par le Conseil Général de la Sarthe à la commune de Maresché pour les travaux du Pont Romain et ceux des voies communales n°6 et n°10.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire réactualiser les devis établis en 2014 et d'inscrire au budget 2015 les crédits nécessaires pour les travaux de dépose et repose des pavés du Pont Romain.

Travaux Salle Polyvalente

Dans le cadre de la rénovation de la Salle Polyvalente, Monsieur Jean-Louis DROUIN présente les différentes possibilités de rafraichissement et de peinture des murs proposés par les artisans consultés.

Afin de limiter les coûts, ces derniers proposent de conserver le revêtement existant. La partie haute ne nécessiterait qu'une sous-couche de préparation. La partie basse, plus abîmée, serait recouverte soit de frissette, soit de fibre de verre avant d'être peinte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander de nouveau devis pour la pose de fibre de verre sur l'intégralité des murs.

Monsieur Jean-Louis DROUIN présente ensuite les devis concernant le changement et l'agrandissement de la porte donnant sur l'arrière du bâtiment. Il fait part également au Conseil Municipal des informations qu'il a réunies au sujet de la possible extension de la Salle polyvalente, en vue de créer un local de stockage pour le matériel des associations utilisant la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder au remplacement et à l'agrandissement de la porte et de continuer à étudier diverses solutions pour l'espace de stockage.

Facturation des repas Cantine de Vivoin

Madame le Maire et Monsieur Jean-Louis DROUIN font un bref compte-rendu de leur visite la nouvelle cantine de la commune de Vivoin. Cette dernière a fixé le tarif qu'elle souhaitait facturer aux enfants résidant hors commune et fréquentant la cantine de Vivoin à 5.20 €, soit le prix de revient.

Monsieur le Maire de Vivoin invite le Conseil Municipal de Maresché à délibérer afin de déterminer s'il souhaite ou non subventionner les repas des enfants résidant à Maresché.

Considérant que la Commune a la capacité d'accueil de tous les enfants scolarisés en classes maternelles et élémentaires et qu'aucune dérogation n'a été accordée pour la scolarisation d'enfant à Vivoin, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas donner suite à cette demande de subvention.

Entretien du véhicule des Services techniques de la commune.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un devis d'un montant de 1007.02 euros TTC pour l'entretien du véhicule des services techniques de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à faire effectuer les réparations nécessaires. Une réflexion globale sera par ailleurs menée au cours des prochains mois pour l'éventuel remplacement de ce véhicule et le regroupement des différents lieux de stockage et atelier des services techniques en un lieu unique.

Remise en état de l'aire de jeux

Suite à la réunion du Conseil Municipal du 17 novembre 2014, Monsieur Jean-Charles GESLAND a poursuivi les démarches pour la rénovation des jeux du parc municipal, il présente aux membres du Conseil Municipal les derniers devis pour la réparation et le remplacement des structures de jeux et l'achat d'un panier de basket. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir les devis suivants :

- Comat et Valco Équipements : fourniture de deux structures neuves et d'un panneau de basket pour un de 5232.47 euros TTC
- Solut-Is : réparation de structures, pour un montant de 2385.60 euros TTC, et pose des autres structures pour un montant de 2256.00 euros TTC.

Les crédits nécessaires, soit 9874.07 euros TTC, seront inscrits au Budget Primitif 2015.

Questions diverses.

Madame le Maire présente une demande de subvention de la Prévention Routière. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de donner une suite favorable à cette demande et de prendre contact avec cette association afin d'essayer d'organiser une intervention à l'école, peut-être dans le cadre des TAP.

Madame le Maire présente également une demande de subvention du Parlement européen des jeunes dans le cadre de l'organisation d'une session au lycée Paul Scarron de Sillé le Guillaume. Cette demande et le projet lui ont été présentés, lors d'un rendez-vous en mairie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention d'un montant de 30 euros.

Madame le Maire fait ensuite part aux membres du Conseil Municipal d'une demande d'accord, émanant de la Société Nationale des Chemins de Fers, qui souhaite procéder, à ses frais, à la démolition d'un ancien pont route dont le tablier a été déposé en 2011 et dont il subsiste les culées et les murs en ailes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Madame le Maire présente enfin une demande de la commune de Teillé qui projette d'interdire la circulation aux véhicules de plus de 7.5 tonnes sur la route communale reliant les deux communes, à savoir entre les lieuxdits « Les Méfossés » et « Crucé ». Après en avoir délibéré et considérant l'impact qu'une telle décision aurait pour les riverains, agriculteurs et

entrepreneurs qui empruntent cette voie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'émettre un avis défavorable à ce projet.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que parmi les projets présentés au cours de la campagne électorale de l'an passé, figurait l'aménagement de la rue de l'Église. Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident d'inscrire des crédits au budget 2015 afin de commencer les études liées à ce projet.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un locataire a déposé son préavis de départ. Les dossiers de candidature sont en cours de réception et la Commission Logement se réunira prochainement afin de les examiner.

Monsieur André MAUFAY fait un point sur l'entretien des fossés et des collecteurs, notamment sur les dernières interventions sur le secteur de la Croix Verte. Le Conseil Municipal décide que cette démarche de nettoyage et d'entretien doit être maintenue. Des devis seront donc demandés afin d'estimer le coût pour le secteur allant du calvaire à la Cohue, ainsi que pour le collecteur de la Cohue. Un autre devis sera par ailleurs demandé concernant la remise en état d'un fossé, route de Bèlevant, qui permettrait une meilleure évacuation des eaux en cas de fortes précipitations.

Monsieur Christophe CHATELAIN informe le Conseil Municipal que le site internet de la commune a reçu plus de 600 visites depuis sa mise en ligne début février. Il sera prochainement enrichi d'une page sur l'école. Des démarches sont également en cours auprès des associations et entreprises de la commune.

Madame le Maire demande à Monsieur Jean-Charles GESLAND, technicien plantations auprès du Conseil Général de la Sarthe, des précisions concernant les travaux entrepris sur la haie située le long de la RD 6. Monsieur GESLAND confirme que le Conseil Général a entrepris des travaux d'entretien qui consistent à enlever les bâches plastiques et à recéper les haies, dans le but de rajeunir et régénérer ces dernières.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de pose d'un miroir par des résidents de la rue de Beaumont afin d'améliorer la visibilité à la sortie de leur propriété. Madame Pascale FOUGERAY rappelle que ce n'est pas la première fois que cette demande est faite. Le Conseil Municipal décide de se renseigner sur ce que préconise le code de la route et les éventuelles conséquences sur les responsabilités en cas d'accident.

Les membres du groupe de réflexion sur le PLU et la Carte Communale se réuniront le 1^{er} avril 2015.

Une course cycliste aura lieu le 21 mars 2015.

Une balade moto est prévue sur la commune le 12 avril 2015.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au vendredi 20 mars 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à 22h46.